

**COMPTE RENDU  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2023**

**Présents :** Florence BINAUX LE CLECH - Lionel DE BECKER – Damien LECOCQ – Stéfan RICHTER – Bruno LEFEBVRE – François HUET- Jérémy COSSON - Martine ZORIO – Nadia YOSMAYAN – Didier PRUVOST

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Christelle LECHAUX (pouvoir à Florence BINAUX LE CLECH) - Carole DEHOLLANDER (pouvoir à Lionel DE BECKER) –

**Absents excusés :** Cyril SZTRAMSKI

**Secrétaire de mairie :** Sylvie DEBRUYNE

**Secrétaire de séance :** Stefan RICHTER

Mme Florence BINAUX LE CLECH, Maire, demande qu'une délibération soit rajoutée à l'ordre du jour pour le renouvellement de la convention avec la Commune de Villers en Arthies pour le Centre de Loisirs « Les Filous »  
Accepté à l'unanimité des présents.

Madame le Maire propose que les conseils municipaux soient enregistrés sur dictaphone afin de faciliter la retranscription sur papier des séances.

Mme Nadia YOSMAYAN demande si les cassettes seront conservées concernant les discussions

Réponse de Mme le Maire, les cassettes seront effacées après que le compte-rendu de conseil aura été adopté.

Le compte rendu du conseil municipal du 24 novembre 2022 est adopté à l'unanimité des présents après rectificatif.

**ORDRE DU JOUR :**

- Budget communal : - Décision modificative n°5 – Virements de crédits
- Subvention scolaire classe transplantée
- Transfert de compétence de la commune de Nucourt au SIAEP du Vexin Ouest
- Questions diverses

➤ **BUDGET COMMUNAL : Décision modificative n°5 – Virements de crédits**

**Délibération n°1**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le chapitre 012 – Charges de personnel n'a pas été suffisamment pourvu au budget primitif 2022 et qu'il est nécessaire de prendre une délibération modificative sur l'exercice 2022 afin de régulariser et pourvoir les comptes ci-dessous :

**Fonctionnement dépenses :**

- Compte 6336 Cotisation CNFPT.....	+	300 €
- Compte 6411 Personnel titulaire.....	+	1 400 €
- Compte 6413 Personnel non titulaire .....	+	14 000 €
- Compte 6415 Indemnité inflation .....	+	1 500 €
- Compte 6454 Cotisation aux ASSEDIC .....	+	600 €
- Compte 6458 Cotisation autres organismes sociaux ...	+	200 €

**Fonctionnement dépenses :**

- Compte 615221 Entretien réparations bâtiments publics.....	-	18 000 €
--	---	----------

Le conseil après en avoir délibéré, approuve et vote ces virements de crédits sur le budget primitif communal 2022.  
Voté par 12 POUR

➤ **ECOLE : Subvention scolaire pour classe transplantée**  
**Délibération n°2**

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'une classe de découverte va être organisée au Domaine de Villarceaux sur la commune de Chaussy dans le Val d'Oise durant 5 jours du lundi 27 au vendredi 31 mars 2023.

Ce projet concerne les 2 classes élémentaires de l'école de Saint-Gervais du CP au CM2 soit un effectif de 42 élèves. Depuis deux ans, dans le cadre du projet école, les élèves ont travaillé sur le thème du développement durable et du vivre ensemble.

L'équipe éducative souhaite prolonger et approfondir cette démarche, en organisant cette classe en partenariat avec l'association La Source afin de réaliser des ateliers sur l'eau, la photographie et la sculpture.

Le montant total du séjour est fixé à 13 942 € soit un coût par élèves de 332 €, ce qui pour beaucoup de familles représente une dépense importante.

L'Association des Parents d'élèves et la Coopérative scolaire souhaitent organiser des actions (vente de crêpes, tombola, livraison de croissants, ....) afin de réduire le coût de ce séjour.

Après débat, les membres du conseil municipal, après étude du dossier, décident d'accorder une subvention d'un montant de 100 € par élèves.

Le versement subventionné par élève sera versé à la Coopérative scolaire de l'école de Saint-Gervais pour venir en aide financière aux parents pour l'organisation de la classe de découverte.

Voté par 12 POUR

➤ **Transfert de compétences de la Commune de Nucourt au SIAEP Vexin Ouest au 1/01/2023**  
**Délibération n°3**

Le Maire présente aux membres du conseil municipal la délibération n°8/2022 en date du 7 décembre 2022 du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Vexin Ouest qui a accepté l'adhésion de la Commune de Nucourt au 1 janvier 2023 pour la compétence « stockage et distribution d'eau ».

Les communes adhérentes au syndicat du SIAEP du Vexin Ouest doivent se prononcer sur ce transfert.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2023 de la compétence « stockage et distribution » d'eau potable de la commune de NUCOURT au Syndicat du SIAEP du Vexin Ouest.

Voté par 12 POUR

➤ **Commune de Villers en ARTHIES : Renouvellement de la convention « Les Filous » Centre de loisirs pour les mercredis**  
**Délibération n°4**

Comme les années précédentes il est proposé aux membres du conseil municipal de renouveler la convention avec la commune de Villers en Arthies pour le Centre de loisirs « LES FILOUS » pour les mercredis sur l'année 2022/2023.

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer un accueil des enfants de la commune de Saint-Gervais pour les mercredis hors vacances scolaires, il est proposé aux membres du conseil municipal de renouveler la convention avec la Commune de Villers en Arthies pour l'accueil des enfants les mercredis, hors vacances scolaires.

- Vu les termes de la convention, les familles dont les Communes auront conventionné avec la Commune de Villers en Arthies se verront appliquer la grille tarifaire définie dans la convention pour la facturation.
- Vu les termes de la convention, la commune de Saint-Gervais devra participer à hauteur de 41 € par enfant par jour de fréquentation.

Les membres du conseil municipal après débat autorisent Madame le Maire à renouveler la convention avec la commune de Villers en Arthies.

Voté par 11 POUR  
1 ABSTENTION

### ➤ QUESTIONS DIVERSES

- ✓ - EDF prévoit début février des coupures de courant sur le hameau de Archemont pour les travaux en cours.
- ✓ - Circulation au Petit St-Gervais : suite à des travaux sur la commune de Parnes, une déviation sera mise en place par arrêté du Département de l'Oise du 10 au 20/01/2023, malgré l'opposition de Mme le Maire sur le tracé de cette déviation par le Petit St-Gervais compte tenu des nuisances déjà présentes à cet endroit.
- ✓ - Projet de déviation de La Chapelle en Vexin : Une énième version est à l'étude par le Conseil Départemental avec contournement du cimetière de la Chapelle en Vexin. Les Maires des Commune de Saint-Gervais, de Buhy et Saint-Clair-sur Epte demandent à être intégrés à ce projet en se rapprochant de Mme La Député et du Département.
- ✓ - CCVVS : un pointage des élus siégeant aux différentes commissions a été réalisé pour vérification.
- ✓ - La Préfecture a adressé aux mairies les circulaires pour les futurs appels à projet pour l'année 2023. Les dossiers DSIL sont à déposer avant le 28/02/2023, les dossiers DETR peuvent être déposés tout au long de l'année. Le fond vert est une aide à la rénovation énergétique, (M. François HUET précise qu'il serait pertinent de passer l'éclairage public en led ainsi que les bâtiments communaux.
- ✓ - Mme CESARI-GIORDANI, Sous-Préfète du Val d'Oise est venue en mairie le 9/12, différents sujets ont été abordés dont la déviation de La Chapelle en Vexin, le Grand Parc ainsi que la circulation de poids-lourds au Petit-Saint-Gervais.
- ✓ - A la demande de Mme La Maire une visite de l'Eglise a eu lieu le 6/12 avec M. Bellon, Architecte des Bâtiments de France et Mme MORIN-LOUTREL de la Direction Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) afin d'établir un diagnostic et mettre en place des actions d'entretien.
- ✓ - Un arrêté a été pris pour l'ensemble la Commune afin de réglementer le démarchage à domicile.
- ✓ - Le dossier de chaudière biomasse arrive en phase de préparation d'appel d'offre. Un diagnostic amiante doit être réalisé prochainement avant le commencement des travaux.
- ✓ - Circulation/stationnement : M. Cousin a adressé en mairie un compte-rendu suite aux remarques des réunions publiques. Une maîtrise d'œuvre devra être recrutée pour suivre ce dossier.
- ✓ - M. Stefan RICHTER précise que la commission du Grand Parc aura lieu le 16 février pour étudier les différentes possibilités et budgéter les travaux.
- ✓ Cantine scolaire : il est décidé d'acheter un casier pour que les maternelles puissent y ranger les serviettes. Une patère supplémentaire sera installée en garderie pour les manteaux.

La séance est levée à 21H30

Le Maire,



Mme Florence BINAUX LE CLECH



Secrétaire de Séance,

M. Stefan RICHTER